

Zeitschrift: Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen

Band: 15 (1944)

Heft: 12

Artikel: Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés

Autor: Bornand, D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-806205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

langen. Zuhanden der Presse und des Radios werden folgende Thesen aufgestellt:

Der VSA hat in seiner heutigen Jahresversammlung in Olten zu den schwebenden Anstaltsfragen Stellung genommen. Er bekundet seinen Willen an allen Verbesserungen auf diesem Gebiet positiv mitzuwirken. Unter anderem stellte die Versammlung die folgenden Leitsätze auf:

1. Die finanziellen Grundlagen der Anstalten müssen neu und sicher geregelt werden. Staat, Öffentlichkeit und Versorger sollen die nötigen Mittel zur Verfügung stellen.
2. Erst diese werden es ermöglichen, unser Personal sozial so besser zu stellen, daß die erzieherischen Forderungen an die Anstalten besser erfüllt werden können.
3. Wir sind für eine aufbauende, sachliche Kritik, erblicken aber in einer tendenziösen Be-

richterstattung eine Beeinträchtigung unserer Erziehtätigkeit.

4. In die Anstaltskommissionen soll nur gewählt werden, wer einen offenen Sinn für Fragen der Jugenderziehung und der sozialen Fürsorge besitzt.

Um 16.00 Uhr schließt Präsident Bürki die Versammlung und gibt der Freude Ausdruck, daß die ganze Diskussion sachlich, auf hohem Niveau stehend und darum fruchtbringend geführt worden sei.

Der Berichterstatter gibt dem Wunsche Ausdruck, daß die gediegene und klärende Artikelserie, wie sie die drei obenstehenden Kurzreferate darstellen, im Fachblatt fortgesetzt werden, zur Orientierung und Belehrung der Öffentlichkeit und zu Nutz und Frommen der Heime und Anstalten. Der Berichterstatter: Arthur Joß.

Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés

Dimanche 3 décembre restera une date mémorable dans le monde des gardes-malades suisses. A Olten, se sont tenues trois assemblées extraordinaires: celle de l'Alliance suisse des gardes-malades, celle de l'Association nationale, et enfin l'assemblée constitutive de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés. Chacune des deux assemblées des associations existantes avait à se prononcer sur la fusion en une association nouvelle, à accepter les nouveaux statuts, à ratifier une convention avec la Croix-Rouge, à proposer les délégués de la nouvelle association. Il ne s'agissait donc nullement de dissoudre les deux associations pour créer l'Association suisse.

Qu'étaient jusqu'à ce jour ces deux associations? L'Alliance, fondée en 1911, était née du désir de quelques gardes-malades de s'entraider, avec l'appui de médecins et de diverses personnes s'intéressant à leur profession. L'Alliance créait l'examen permettant à toute personne ayant travaillé trois ans dans un établissement hospitalier d'obtenir un diplôme d'infirmière. Elle avait des sections et des bureaux de placement, elle devenait société auxiliaire de la Croix-Rouge, elle instituait un fonds de secours et ouvrait une maison de repos à Davos.

Or depuis 1901 existait, sur le plan international, le Conseil international des infirmières (International Council of Nurses: I. C. N.). Les statuts de l'Alliance ne lui permettaient pas d'en faire partie, certains points étant incompatibles avec les statuts de l'I. C. N.

En 1936, quelques infirmières de la Pfliegerinnenschule de Zurich et de La Source à Lausanne, décidèrent de créer une association pouvant faire partie de l'I. C. N. C'est ainsi que naquit l'Association nationale des infirmières diplômées d'écoles suisses reconnues, qui était admise en 1937 dans l'I. C. N. lors du congrès de Londres.

Plus que jamais „l'union fait la force“; l'existence parallèle de ces deux associations amenait maint retard et beaucoup de difficultés, la question de l'amélioration des conditions d'existence et de la réglementation de la profession étant à l'ordre du jour.

L'heure était venue de mettre en pratique notre devise nationale: „Un pour tous, tous pour un“, car nos responsabilités d'infirmières dépassent le cadre de nos frontières et de partout on fixe les yeux sur ce qui se fait „en Suisse“. Cette volonté d'union et d'entraide s'est réalisée dimanche après-midi. Les membres de l'Association nationale ont accepté de faire des concessions et de recevoir les membres de l'Alliance, bien que n'étant pas tous diplômés d'écoles reconnues. L'Alliance, de son côté, supprimera en 1946 son examen

et, dès maintenant, tous ceux et celles qui voudront pratiquer comme gardes-malades, devront suivre la filière d'une école reconnue. Jusqu'à maintenant ce sont: Le Bon Secours, Genève, La Source, Lausanne, l'Ecole des infirmières de Pétrolles, Fribourg, le Lindenhof, Berne, Engeried et la Pfliegerinnenschule, Zurich. L'Association suisse reçoit de ses deux parents des avantages qui sont à considérer: L'Alliance apporte sa fortune: fonds de secours de fr. 300 000.— et sa maison de repos de Davos. L'Association nationale reste affiliée à l'I. C. N. et donne une formation professionnelle dans des écoles remplissant les conditions exigées par la Croix-Rouge et l'I. C. N.

L'Association suisse, qui compte plus de 3000 infirmières et infirmiers, est formée de membres collectifs, associations d'écoles reconnues et sections de l'Alliance. Elle est dirigée par un comité de 14 membres. La présidence du nouvel organisme devait revenir à la Suisse alémanique, l'Association nationale ayant eu à sa tête Mlle Y. Hentsch (La Source) depuis quatre ans. C'est Schwester Monika Wüst (Lindenhof) qui a accepté cette lourde et délicate fonction. L'Assemblée des déléguées l'a nommée à l'unanimité. L'assemblée constitutive était présidée avec distinction et compétence par Mme Michaud (Lausanne).

Les tâches de l'Association suisse seront multiples: formation professionnelle et morale des gardes-malades, amélioration des conditions d'existence, obtention d'une protection légale, etc. D'autre part, l'Association suisse aura ses représentantes à la direction de la Croix-Rouge et dans la nouvelle commission des infirmières de la Croix-Rouge. Elle publiera un journal, La Revue suisse des infirmières, éditée par la Croix-Rouge. Enfin, faisant partie de l'I. C. N., elle pourra, dès que la guerre sera finie et que rouvriront nos frontières, avoir une action féconde sur le plan international. Pour parvenir à cette fusion, les deux groupements ont eu bien des luttes et des difficultés à surmonter. Mais nous croyons que c'est de bon augure pour la jeune Association suisse qu'elle naisse à la veille de l'heure tant souhaitée de la paix mondiale. Que tous ses membres, que tous les infirmiers et infirmières suisses prennent à cœur de travailler et de vivre dans une bonne harmonie, avec ce triple but: l'avancement, le respect et le développement de leur belle profession. Alors les destinées de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés seront assurées. La Suisse pourra être fière de ses gardes-malades, et la Croix-Rouge pourra s'appuyer sur une auxiliaire solide.

D. Bornand, dans Gazette de Lausanne.